## **COUR SUPÉRIEURE**

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000964-185

DATE: Le 22 janvier 2024

\_\_\_\_\_\_

## Kathleen Gauthier

Demanderesse

C.

Johnson & Johnson Inc.

Défenderesse

\_\_\_\_\_\_

## PROLONGATION DU DÉLAI D'INSCRIPTION

- [1] **CONSIDÉRANT** que le délai pour mettre l'affaire en état expire le 26 janvier 2024;
- [2] **CONSIDÉRANT** que la communication par la Défenderesse des réponses aux engagements découlant de l'interrogatoire de son représentant a pris plus de temps que ce que les parties avaient prévu, de sorte que ladite communication ne s'est complétée que tout récemment ;
- [3] **CONSIDÉRANT** que le demandeur doit encore déposer son rapport d'expert et que le défendeur peut, suivant les circonstances, déposer une contre-expertise ;
- [4] **CONSIDÉRANT** que les parties estiment qu'afin que le dossier puisse être mis en état, une prolongation de six mois pour la mise en état du dossier est nécessaire.

## POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL

[5] **PROLONGE** le délai pour la mise en état du dossier et le dépôt de la déclaration commune pour l'inscription du dossier pour enquête et audition au 26 juillet 2024;

**500-06-000964-185** PAGE : 2

[6] **EXEMPTE** les parties du dépôt d'un protocole de l'instance modifié;

[7] SANS FRAIS.

PIERRE NOLLET, J.C.S.

Date d'audience : Sur dossier

Me Karim Renno Me Ava Liaghati Renno Vathilakis inc. Avocats de la demanderese

Me Robert Torralbo Me Simon J. Seida Blakes Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. / LLP Avocats de la défenderesse